



DRIVING SURFACE PERFECTION

# SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 06-02-2018

Date de révision: 02-14-2020

Remplace la fiche: 08-13-2019

Version: 3.0

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE  
Code du produit : SMCW/2  
UP Number : UP0779  
Groupe de produits : mastic

#### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Charges

#### 1.3. Fournisseur

U-POL CANADA LIMITED  
Boîte postale P.O. BOX 48600  
BC V7X 1T2 VANCOUVER - CANADA  
T 1-800-424-9300  
[technicalsupport@u-pol.com](mailto:technicalsupport@u-pol.com) - [www.u-pol.com](http://www.u-pol.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319  
Cancérogénicité, catégorie 2 H351  
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 H361  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1 H372

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H361 - Peut nuire au fœtus..  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs, fumées.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

# SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
talc	poudre de talc / silicate de magnésium hydraté / sterling 400 / talc (Mg3H2(SiO3)4) / talc lubrifiant	(N° CAS) 14807-96-6	≥ 15	Carc. 2, H351
styrène	styrène styrène	(N° CAS) 100-42-5	10 – 30	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
oxyde de titane(IV)	CRISPITE / dioxyde de titane / E171 / FRUF84 / Rutile MB-92 60X200 MESH / TIOXIDE TR92 / titane(IV)oxyde	(N° CAS) 13463-67-7	1 – 1,5	Carc. 2, H351

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
--------------------------------	---

### 5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecarter toute source d'ignition.
-------------------	------------------------------------

# SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs, fumées.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Température de stockage : < 25 °C
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)		
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	Notations et remarques	LRT irr
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	Notations et remarques	LRT irr
Manitoba	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	Notations et remarques	LRT irr
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	LRT irr
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	LRT irr
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	LRT irr
Nunavut	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	Notations et remarques	LRT irr
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	LRT irr
Ontario	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	LRT irr
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	20 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
talc (14807-96-6)		
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

# SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

talc (14807-96-6)		
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	Notations et remarques	(R) (E) (K)
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

styrène (100-42-5)		
Ontario	OEL STEL (ppm)	100 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	35 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	T20

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements imperméables

#### Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR), Polyalcool vinylique (PVA), Viton	6 (> 480 minutes)	0.4	

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Type	Utilisation	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Poussières	limpide

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition
Appareil de protection respiratoire, Filtres à gaz	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Protection contre les vapeurs

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

# SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Fibreux. Pâte.
Couleur	: Blanc cassé
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 32 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: ≈ 1,68 (1,67 – 1,69) g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: insoluble dans l'eau. soluble dans la plupart des solvants organiques.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Une Fois Emballé COV Règlementaire:	: 176 g/l (1.47 lb/gal)
Une Fois Emballé COV Réel:	: 176 g/l (1.47 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Règlementaire:	: 37 g/l (0.31 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Réel:	: 37 g/l (0.31 lb/gal)
Teneur en Eau	: 0 wt%
Volume des Composés Exempts	: 0 vol %
Poids des Composés Exempts	: 0 wt%
Substances volatiles	: 10,6 wt%
Polluants Atmosphériques Dangereux (PAD) %	: 10,52 wt%
Pourcentage de solides	: 89,43 wt%

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

# SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l (Autres, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières), 14 jour(s))

<b>talç (14807-96-6)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2100 mg/l/4h

<b>styrène (100-42-5)</b>	
DL50 orale	> 6000 mg/kg de poids corporel (Hamster, Mâle, Éléments de preuve, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	< 6000 mg/l/4h
ETA CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire au fœtus..

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

<b>styrène (100-42-5)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

<b>styrène (100-42-5)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
CL50 poisson 1	100 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)

<b>talç (14807-96-6)</b>	
CL50 poisson 1	89581 mg/l (ECOSAR v1.00, 96 h, Pisces, Eau douce (non salée), QSAR)

# SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>talç (14807-96-6)</b>	
EC50 96h algae (1)	7203 mg/l (ECOSAR v1.00, Algae, Eau douce (non salée), QSAR)
BCF autres organismes aquatiques 1	3,162 l/kg (BCFBAF v3.01, Eau douce (non salée), QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-9,4 (QSAR, KOWWIN, 25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,5 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

<b>styrène (100-42-5)</b>	
CL50 poisson 1	10 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 Daphnie 1	4,7 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
ErC50 (algues)	4,9 mg/l (EPA OTS 797.1050, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
EC50 72h algae 1	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (green algae); 72 h)
BCF poissons 1	35,5 (Carassius auratus, Étude de littérature)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

<b>talç (14807-96-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

<b>styrène (100-42-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,8 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	3,07 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,42 (Étude de littérature)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

<b>talç (14807-96-6)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF autres organismes aquatiques 1	3,162 l/kg (BCFBAF v3.01, Eau douce (non salée), QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-9,4 (QSAR, KOWWIN, 25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,5 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

<b>styrène (100-42-5)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF poissons 1	35,5 (Carassius auratus, Étude de littérature)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

<b>talç (14807-96-6)</b>	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,5 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-9,4 (QSAR, KOWWIN, 25 °C)

<b>styrène (100-42-5)</b>	
Tension superficielle	0,032 N/m (20 °C)

# SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>styrène (100-42-5)</b>	
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,55 (log Koc, Valeur estimative)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

#### Département des transports

Non réglementé pour le transport

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

Non réglementé pour le transport

#### IATA

Non réglementé pour le transport

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Directives nationales

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
<b>talc (14807-96-6)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
<b>styrène (100-42-5)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

<b>oxyde de titane(IV) (13463-67-7)</b>
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
<b>talc (14807-96-6)</b>
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
<b>styrène (100-42-5)</b>
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)  
Date d'émission : 06-02-2018  
Date de révision : 02-14-2020  
Remplace la fiche : 08-13-2019

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

# SMC CARBON FIBRE REINFORCED FILLER - WHITE

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS Canada U-POL

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*